

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/GN/12

26 février 1997

(97-0780)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

STATUT DES DOCUMENTS SPS

Note du Secrétariat

Avant juillet 1996, la plupart des documents de la série G/SPS/ faisaient l'objet d'une distribution restreinte. Toutefois, à la suite de la décision prise par le Comité en juin 1996 de mettre en distribution générale toutes les notifications (G/SPS/R/5, paragraphe 17), et de la décision prise par le Conseil général en juillet (WT/L/160/Rev.1) sur la mise en distribution générale de certains documents, la plupart des documents de la série G/SPS/ ont été mis en distribution générale ou font l'objet d'une distribution non restreinte. A la date du 4 février 1997, comme cela est indiqué dans le document WT/INF/5, tous les documents de la série G/SPS/ ont été mis en distribution générale ou faisaient l'objet d'une distribution non restreinte, à l'exception des documents suivants.

Documents de la série G/SPS/ qui font actuellement l'objet d'une distribution restreinte

G/SPS/GN/6*
G/SPS/R/5 + Corr.1*
G/SPS/R/6
G/SPS/W/65-69*
G/SPS/W/72-74**

Le tableau ci-après indique les cotes de documents utilisées actuellement ainsi que le statut normal des documents des différentes séries. Le Comité SPS, la Conférence ministérielle ou le Conseil général peuvent en outre décider à tout moment de mettre des documents en distribution générale.

*Il a été proposé aux Membres d'envisager la mise en distribution générale de ces documents, lesquels seront normalement mis en distribution générale le 22 avril 1997 si aucun Membre ne formule d'objection (WT/GC/W/50).

**Il a été proposé aux Membres d'envisager la mise en distribution générale de ces documents, lesquels seront normalement mis en distribution générale le 2 mai 1997 si aucun Membre ne formule d'objection (WT/GC/W/53).

Contenu du document	Série de documents		Statut normal
Décisions adoptées, recommandations convenues, procédures acceptées, listes des autorités nationales responsables des notifications, etc.	G/SPS/...	Distribution non restreinte	
Projets à examiner, propositions de décisions	G/SPS/W/...	Distribution restreinte; mise en distribution générale envisagée six mois après la distribution ou mise en distribution générale automatique dès l'adoption de la décision sur la question à l'étude. Un Membre présentant une communication peut demander qu'elle fasse l'objet d'une distribution non restreinte.	
Notes d'information du Secrétariat	G/SPS/W/...	Distribution restreinte; mise en distribution générale envisagée six mois après la distribution	
Rapports des groupes spéciaux chargés du règlement des différends, autres documents relatifs au règlement des différends	G/SPS/GN/... (aujourd'hui G/SPS/W/...)	Les rapports des groupes spéciaux font l'objet d'une distribution non restreinte, à moins qu'une partie au différend ne demande une distribution restreinte, auquel cas le document est automatiquement mis en distribution générale, au plus tard dix jours après sa distribution. Les autres documents relatifs au règlement des différends font l'objet d'une distribution non restreinte, à moins qu'un Membre présentant une communication ne demande qu'elle fasse l'objet d'une distribution restreinte.	
Déclarations des Membres, renseignements fournis par les Membres	G/SPS/GN/...	Distribution non restreinte, à moins que le Membre présentant la communication ne demande qu'elle fasse l'objet d'une distribution restreinte, auquel cas la mise en distribution générale est envisagée à la fin de la période de six mois au cours de laquelle le document a été distribué. Les communications contenant des renseignements mis à la disposition du public font l'objet d'une distribution non restreinte.	

Contenu du document	Série de documents	Statut normal
Notes du Secrétariat contenant des informations factuelles (par exemple liste des notifications reçues, etc.)	G/SPS/GN/...	Distribution non restreinte
Notifications (selon les modes de présentation établis)	G/SPS/N/...	Distribution non restreinte
Résumés des réunions	G/SPS/R/...	Distribution restreinte; mise en distribution générale envisagée six mois après la date de distribution
Listes des participants aux réunions	G/SPS/INF/...	Distribution non restreinte
Listes des points d'information nationaux	G/SPS/ENQ/...	Distribution non restreinte